

de la commune d'ORDAN-LARROQUE (Gers)

Séance du 18 septembre 2023

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Oui ont pris part à la Délibération
15	15	13

Date de la convocation
08 SEP. 2023

Date d'affichage
08 SEP. 2023

Objet de la Délibération

L'an deux mille vingt-trois et le 18 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'ORDAN-LARROQUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Mme Marie-Line EVERLET, Maire.

Présents : M. Jean-Paul BERGES, Mme Patricia BRUNET POTENTI, M Helder DA CRUZ, Mme Maryse DARNAUD, M Fabien DUPRONT, M Cédric FONTAN, M Michel GARROS, Mme Martine GOUZENNE, M Olivier JAQUEMET, Mme Marie-Hélène LEMAITRE, M Jean-Claude LE MAIRE, Mme Michèle MAYRAN

Absents excusés : M Vanneck GASPARIANI, Mme Estelle GOURIER,

Secrétaire de séance : Mme Maryse DARNAUD.

**OBJET : Délégation à la Ligue de l'enseignement du Gers pour l'engagement d'un service civique.**

Vu la délibération 2022-29 du 30 novembre 2022,

Madame le Maire rappelle qu'il s'agit de signer une convention avec la ligue d'enseignement du Gers pour la mise à disposition d'un service civique.

Elle précise que cette convention va simplifier l'emploi d'un service civique pour la commune.

Elle précise enfin que la convention sera conclue d'octobre 2023 à juin 2024, avec pour but l'animation du point lecture et la communication de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec la ligue d'enseignement du Gers et tout acte s'y afférant

Pour extrait certifié conforme.

Acte rendu exécutoire  
publication

du \_\_\_\_\_

Le Maire

Marie-Line EVERLET

